

L'intérêt pour le télétravail est incontestable.

L'environnement juridique et les pratiques évoluent.

Cet atelier vous permet de maîtriser ce mode d'organisation du travail au travers de conseils pratiques et opérationnels afin de fournir à vos clients les meilleurs conseils pour la mise en place du télétravail.

Les contextes spécifiques, comme le télétravail en temps de crise ou au sein du cabinet d'avocats, seront abordés afin de vous donner une vision à 360° du télétravail.

Atelier virtuel animé par :

**Henri GUYOT**, avocat à la cour, docteur en droit.



# RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

**Mardi 9 mars 2021**  
**de 9h00 à 13h00**



Classe virtuelle



## RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL



### Henri GUYOT

Avocat en droit social au sein du cabinet brl avocats, docteur en droit, Henri GUYOT est l'auteur de plusieurs publications juridiques et intervient à l'université sur le thème des relations de travail et du contentieux social.

#### Diplômes :

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (2010) ;
- Doctorat en droit privé – La prévention des conflits collectifs (2007-2008) ;
- Master 2 – Droit et pratique des relations de travail, université Paris II Panthéon Assas – Major de promotion ;
- DU1 de médiateur.

#### Publications :

- La mise en place du télétravail : les accords collectifs après la crise sanitaire : JCP S 2020, 3016
- Le télétravail en temps de crise sanitaire, un nouveau sport national : JCP S 2020, 135 ;
- Le droit au télétravail (après les ordonnances MACRON) : JCP S 2017 ;
- L'adaptation du droit du travail à l'ère numérique : JCP S 2016, 1310 ;
- Nouvelles pratiques des distances, nouveaux risques ? : JCP S 2015, 1133 ;
- Le télétravail : état des lieux : JCP S 2013, 1382 ;
- Le télétravail codifié : JCP S 2012, 1204 ;
- Le télétravail : JCP S 2011, 1072 ;
- Avenant relatif au recours temporaire au télétravail : JCP S 2011, 1074 ;
- L'absence de local professionnel ouvre droit au paiement d'une indemnité d'occupation du domicile au bénéfice du salarié : note sous Cass. soc., 8 nov. 2017, n° 16-18.499 : JCP S 2018 ;
- Lieu d'exécution du travail : du domicile à l'entreprise : note sous Cass. soc., 12 févr. 2014, n° 12-23.051 : JCP S 2014, 1212 ;
- Lieu d'exécution du travail : du domicile à l'entreprise : note sous Cass. soc. 13 févr. 2013, n° 11-22.360 : JCP S 2013, 1193 ;
- Travail à domicile, modification de la quantité de travail fourni : note sous Cass. soc. 28 sept. 2011, n° 09-41.496 : JCP S 2012, 1025.

[S'inscrire à cet atelier virtuel](#)

**Public visé :** avocats.

**Niveau 2 :** approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

**Spécialité :** droit du travail.

**Prérequis :** connaissance générale et pratique de la matière.

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaitre et maîtriser les principaux points de vigilance
- Préparer le passage au télétravail avec des conseils opérationnels
- Outils les participants avec les bons réflexes à adopter

**Méthode pédagogique :** présentation des principaux points de droit et des dernières actualités juridiques (ANI novembre 2020), approche opérationnelle, échanges et remise d'un support synthétique.

**Plan de cet atelier virtuel :**

#### 1- Facteurs de réussite dans un contexte habituel

##### a. Aspects financiers :

- Quels frais l'employeur doit-il rembourser ?
- Faut-il indemniser l'occupation du domicile du salarié ?
- Quel régime social et fiscal pour les sommes versées ?

##### b. Aspects organisationnels :

- Quel rythme pour le télétravail ? 100% télétravail ? télétravail pendulaire ?
- Un mode d'organisation pour tous ? Comment refuser le passage en télétravail ?
- Matériel et protection des données ?

##### c. Aspects santé sécurité :

- Comment maintenir le lien avec la collectivité de travail ?
- Quelle limite au temps de travail ?
- Comment prévenir les risques pour la santé ?

##### d. Aspects juridiques :

- Négocier un accord ou une charte ?
- Rédiger un avenant ?
- Mettre à jour le DUER ?

#### 2- Facteurs de réussite dans un contexte spécifique

##### a. Le télétravail en temps de crise

##### b. Le télétravail au sein du cabinet d'avocats

**Support pédagogique :** PowerPoint et toute documentation utile.



Classe virtuelle